

## Relevé des décisions

### **CPF-117/2021/D1157 : Ordre du jour et ouverture des travaux**

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour de sa 117<sup>e</sup> session, session extraordinaire consacrée au Sommet de Djerba.

### **CPF-117/2021/D1158 : Débat sur la tenue du Sommet de Djerba les 20 et 21 novembre 2021**

Le Conseil permanent a pris connaissance de l'état des consultations menées au plus haut niveau par la Secrétaire générale, conformément au mandat que les représentants des Etats et gouvernements membres de plein droit lui avait confié lors de la réunion consacrée au Sommet de Djerba qu'elle a convoquée le 28 septembre 2021, dans un esprit de responsabilité, afin d'échanger sur la tenue de ce Sommet déjà reporté de 2020 à 2021 en raison de la pandémie de Covid-19. A moins de deux mois de la date du Sommet, cette première réunion faisait suite aux préoccupations exprimées par de nombreuses délégations quant à l'organisation du Sommet de Djerba les 20 et 21 novembre 2021, dans un climat serein et propice.

La Secrétaire générale salue la gestion remarquable de la pandémie de Covid-19 par le Président de la République Tunisienne, mais souligne que la gestion de la situation institutionnelle en cours, avec les changements de grande envergure entrepris par S.E. M. Kaïs Saïed, nécessite du temps. Elle fait part, à cet égard, de la disponibilité de la Francophonie pour accompagner les autorités tunisiennes dans ces changements. Elle salue à ce titre la nomination du nouveau gouvernement dirigé, pour la première fois dans la région, par une femme. Sans douter des capacités avérées du pays en matière d'accueil d'événements internationaux, et dans un esprit de solidarité et de responsabilité, elle soulève la question de l'organisation du Sommet dans ce contexte. Elle rappelle l'importance particulière que revêt ce Sommet, qui marquera le cinquantenaire de l'Organisation et une étape symbole pour la Francophonie de l'avenir et le processus de transformation engagé au sein de l'OIF. Elle-même devra rendre compte de l'exécution de son mandat à l'occasion de ce premier Sommet en sa qualité de Secrétaire générale, mandat qui lui donne l'obligation de réussir le Sommet, dans un format renouvelé, et d'agir au mieux pour l'intérêt supérieur de l'Organisation et de l'ensemble de ses membres.

Au terme de ses rencontres avec le Président en exercice du Sommet, le Premier ministre de la République d'Arménie, S.E. M. Nikol Pachinian, qu'elle remercie vivement pour son engagement dans ce dossier, et avec le Président de la République Tunisienne, S.E. M. Kaïs Saïed, qui a réaffirmé sa ferme volonté de tenir le Sommet à Djerba aux dates convenues, ainsi que de ses échanges avec plusieurs chefs d'Etats ou de gouvernements membres, la Secrétaire générale fait état des deux options qu'elle soumet au CPF :

- le maintien du Sommet à Djerba aux dates prévues, à savoir les 20 et 21 novembre 2021 ;
- le report du Sommet à Djerba à une date ultérieure restant à déterminer.

En rappelant également que la France, pays du siège de l'OIF, avait exprimé sa disponibilité à accueillir le Sommet si un consensus se dégagait en ce sens, la Secrétaire générale affirme que l'Organisation est prête à exécuter les décisions que les Etats et gouvernements prendront.

Le Conseil permanent a en outre entendu l'Ambassadeur de la Tunisie qui a réaffirmé la détermination et la joie profonde de son pays d'accueillir à Djerba le XVIII<sup>e</sup> Sommet aux dates convenues des 20 et 21 novembre 2021, mettant en avant les avancées réalisées et les efforts tant logistiques que financiers déjà déployés dans cette perspective, ainsi que la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui s'est nettement améliorée au cours des derniers mois. Il souligne en outre les derniers développements sur le plan politique, qui suscitaient des interrogations, marqués par la nomination d'un nouveau gouvernement dirigé par une femme, une première dans le monde arabe, et dont 40% des membres sont des femmes ; il affirme à ce propos que la gestion de la situation politique par le Président de la République s'inscrit dans l'application stricte de la Constitution. Toutefois, partageant le souhait d'un Sommet pleinement réussi dans un climat propice et dans les meilleures conditions pour l'Organisation et l'ensemble de ses membres, la Tunisie est disposée à considérer le report du Sommet de Djerba, par exemple en novembre 2022, si cette option réunit le consensus, dans l'esprit de solidarité et de recherche de l'intérêt général qui caractérisent l'Organisation.

Le Conseil permanent remercie la Secrétaire générale pour tous les efforts qu'elle a déployés pour mener à bien le mandat qui lui a été confié en vue de rechercher les meilleures solutions pour la tenue du XVIII<sup>e</sup> Sommet, au regard de la situation qui prévaut en Tunisie. Il reconnaît également les efforts consentis et les avancées logistiques réalisées par la Tunisie pour la préparation du Sommet et salue la volonté renouvelée des autorités du pays d'assurer les conditions optimales pour la réussite de cette conférence devant marquer le cinquantenaire de l'Organisation et une étape majeure de la transformation engagée depuis 2019 par la Secrétaire générale. Il apprécie le ton et les propos constructifs de l'Ambassadeur de la Tunisie et l'ouverture dont les autorités du pays font preuve en envisageant le report du Sommet à novembre 2022.

Le Conseil permanent exprime son soutien et sa solidarité à la Tunisie dans le processus de consolidation démocratique engagé.

Au terme des échanges, le Conseil permanent constate que les conditions ne sont pas optimales pour la tenue du Sommet les 20 et 21 novembre prochain à Djerba et se prononce en faveur du report, en novembre 2022, du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Djerba, afin de permettre à la Tunisie d'organiser cette instance importante dans les conditions les plus favorables. Il insiste en outre sur le besoin de prévisibilité, de prédictibilité et de stabilité nécessaire pour le bon fonctionnement des instances de la Francophonie mais aussi pour la bonne mise en œuvre de la programmation.

Afin de pouvoir valider rapidement cette proposition de report, le Conseil permanent recommande la tenue, dans les plus brefs délais, d'une session extraordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie, en accord avec le Ministre des Affaires étrangères de Tunisie.

#### **CPF-117/2021/D1159 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 117<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.